

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD84

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

Modifier ainsi la seconde phrase de l'alinéa 78 :

1° Après le mot :

« éléments »,

insérer le signe :

« , » ;

2° Après le mot :

« financiers »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel